

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 297

**Artikel:** Crise, ou stabilisation dans l'univers capitaliste?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026737>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Crise, ou stabilisation dans l'univers capitaliste ?

Où s'arrêtera-t-on ? Les difficultés économiques poussent chacun à s'interroger sur la signification et les limites de la « crise » actuelle. L'opinion est avant tout frappée par le nombre des licenciements, qui passent pour beaucoup comme le signe avant-coureur d'un chômage important, et même d'une crise semblable à celle de 1929.

Cette crainte diffuse est renforcée par les prises de position de certains milieux politiques (les journaux, eux, se veulent, dans leur majorité, plus rassurants).

Les licenciements ? Un premier examen de détail fournit déjà quelques éléments intéressants de diagnostic.

## Des exceptions

Tout d'abord des cas particuliers à examiner pour eux-mêmes. La construction par exemple : son organisation est structurellement malsaine, avec, depuis toujours, une production en dents de scie, et par conséquent un gaspillage dont la main-d'œuvre et les consommateurs-locataires sont les premières victimes. L'horlogerie aussi doit être tenue pour un cas particulier, elle qui pâtit, dans une moindre mesure du reste, de l'austérité mondiale, au titre d'industrie d'exportation de luxe.

Pour le reste, les licenciements portent d'abord sur des postes de travail que seule la haute conjoncture, une enflure économique créatrice d'inflation, avait permis de maintenir ou de créer.

Pendant cette période « de vaches grasses », des entreprises saines ont augmenté leurs effectifs sans souci de la productivité, des entreprises traditionnelles se sont endormies

sur des productions dépassées. D'autres enfin, sont apparues et se sont développées, mais en supportant des coûts de production qui les auraient menées droit à la catastrophe dans une situation « normale ».

D'où une tension sur le marché du travail qui faisait illusion. Et en réalité, la situation suisse était exceptionnelle : il suffisait, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur les pays qui nous entourent, comme l'Allemagne ou la France, où la croissance économique n'avait pas supprimé le chômage pour les jeunes en quête d'un premier emploi, pour les plus de cinquante ans, pour les travailleurs non qualifiés.

## Des lois inévitables

Par ces premières observations, nous voilà revenus aux lois du capitalisme pur, mais dur au travailleur. Et une constatation s'impose d'ores et déjà : ce n'est pas la crise, pour l'instant, mais une stabilisation qui rend inévitables certains réajustements douloureux.

Le problème est aujourd'hui de savoir qui supportera les conséquences de cette mise au pas générale.

Les milieux dirigeants de l'économie ont vite compris l'usage qu'ils pourraient faire du spectre de crise qui hante le monde du travail. Aucun instrument n'est plus efficace que la crise pour faire pression sur les salaires, les assurances sociales, l'impôt et la redistribution des revenus qu'il opère, avec la perspective finale de diminuer le pouvoir d'achat des milieux populaires.

## Dans le canton de Vaud, par exemple

Un élément révélateur de cette opération menée rondement par le patronat ? L'offensive des partis de droite au Grand Conseil vaudois

contre l'indexation complète et automatique du salaire des fonctionnaires. Elle a échoué, mais de peu.

En toile de fond de cette offensive, un enjeu de taille : le coût de la vie a en effet augmenté de 11 % en une année; à cela s'ajoute la perte temporaire du pouvoir d'achat lorsque l'indexation n'a lieu qu'une fois l'an et que les prix, eux, augmentent tous les jours; une perte que l'on peut estimer à 8 % pour 1974. Une « augmentation » de salaire qui resterait en deçà de ces deux chiffres peut être considérée, en fait, comme une diminution camouflée. Les syndicats le savent bien, qui devront mettre au point la riposte adéquate.

Deuxième front de l'offensive des milieux dirigeants : les impôts. On doit admettre que, à ce chapitre, la manœuvre est claire : il est en effet tentant, pour permettre aux entreprises et aux capitaux de maintenir au moins le niveau de leurs bénéfices, de diminuer les ressources de l'Etat, et par voie de conséquence, les services rendus à l'ensemble des citoyens.

## Secteurs intouchables

Il est vrai que l'Etat, tant que durant l'euphorie des dernières années, a négligé de soumettre certaines dépenses nouvelles au crible de la prospective économique; une certaine stabilisation peut donc être légitimement exigée pour certains frais de fonctionnement. Il est, en revanche, des secteurs intouchables, parce que prioritaires : les assurances sociales — l'AVS et l'assurance-maladie notamment — doivent continuer à être améliorées. Par ailleurs, il est tout aussi évident que la situation économique actuelle exige de consentir des dépenses nouvelles, et d'un type tout à fait particulier : que l'on songe seulement à l'urgence de la mise sur pied d'une politique de recyclage du personnel licencié !

En définitive, si l'on doit avoir à l'esprit la crise de 1929, c'est pour en tirer la leçon suivante : hier, les maîtres de l'économie ont commencé par imposer des restrictions budgétaires aux collectivités publiques : il a fallu ensuite plusieurs années pour que cette solution révèle son insigne faiblesse et que l'évidence apparaisse en pleine lumière : cette politique ne faisait qu'augmenter le nombre des chômeurs et aggravait la crise. Ce fut alors le lancement des grands chantiers de l'Etat. Epargnons-nous aujourd'hui les mêmes méandres : il est urgent de donner aux collectivités publiques le moyen de lancer les grands travaux qu'elles ont retardé jusqu'ici par peur de l'inflation, telles les stations d'épuration, les

nouvelles liaisons ferroviaires ou l'intensification et l'amélioration des réseaux de transports publics. (En annexe B, on voit que le secteur public peut aujourd'hui encore largement s'enfler dans la construction, sans mettre en danger le secteur privé !)

Ces mesures ne prendront toutefois tout leur sens que si elles s'inscrivent dans le cadre d'une planification élaborée à l'échelle nationale. Celle-ci, seule, peut être l'instrument qui permette d'empêcher le processus de stabilisation en cours de se transformer en récession ou en crise. On peut cependant craindre que, pour en être convaincus, les milieux influents de gauche comme de droite attendent qu'il ne soit trop tard.

## ANNEXE B

### CONSTRUCTIONS EFFECTUÉES PAR LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, 1960-1973

Année	Secteur public				Secteur privé	Total général	Part du secteur public	En %
	Confédération	Cantons	Communes	Total				
1960	606 <sup>1</sup>	1 025	1 926	3 557	8 970	12 527	28,4	
1961	610	1 177	2 169	3 956	10 660	14 616	27,1	
1962	690	1 505	2 359	4 554	10 816	15 370	29,6	
1963	712	1 947	2 632	5 291	11 386	16 677	31,7	
1964	740	2 112	3 095	5 947	12 338	18 285	32,5	
1965	756	1 907	3 301	5 964	11 722	17 686	33,7	
1966	824	2 046	3 485	6 355	11 133	17 488	36,3	
1967	878	2 005	3 730	6 613	10 947	17 560	37,7	
1968	927	2 042	3 906	6 875	11 300	18 175	37,8	
1969	992	2 315	3 929	7 236	12 189	19 425	37,3	
1970	1 017	2 483	3 911	7 411	12 717	20 128	36,8	
1971	1 053	2 508	4 349	7 910	13 860	21 770	36,3	
1972	1 168	2 632	4 683	8 483	15 352	23 835	35,6	
1973 <sup>2</sup>	1 312	2 832	5 918	10 062	18 741	28 803	34,9	

<sup>1</sup> En millions de francs (1972)

<sup>2</sup> Projets calculés à prix courants.

## ANNEXE A :

### CONSTRUCTION : UN TASSEMENT DE LONGUE DATE

Si le secteur de la construction semble pâtir en première ligne des effets de la stabilisation en cours (licenciements dans les bureaux d'architectes, non-renouvellement en masse de permis de travail de saisonniers, etc.), il faut admettre aussi que le tassemement des « affaires » ne date pas ici d'hier ou même d'avant-hier ! Et la « crise » a bon dos, en l'occurrence, puisque le phénomène de ralentissement était déjà largement perceptible depuis des mois et des mois (on doit voir en particulier dans cette évolution, semble-t-il, l'influence des mesures prises en 1972, mais aussi de facteurs démographiques importants, et que nous avons largement développés dans ces colonnes).

Témoign les enquêtes statistiques menées par la Société suisse des entrepreneurs et qui indiquent sans ambiguïté que la demande dans le domaine de la construction a nettement diminué au cours de ces deux dernières années.

Des chiffres ? Pour le bâtiment et le génie civil, le volume global de la demande s'est contracté en l'espace de deux ans (jusqu'à mi-1974) de 10,4 milliards de francs à 8,3 milliards de francs. Une baisse qui correspond en fait à une diminution nominale de 19 % et réelle de 34 %. Des détails : au cours de la période considérée, le volume global considéré s'est réduit de 6,4 milliards de francs à 4,8 milliards dans le bâtiment, de 4 milliards de francs à 2,6 milliards dans la construction de logements, et de 3,9 milliards de francs à 3,5 milliards dans le génie civil (en valeurs réelles, le bâtiment enregistre une réduction de 39 %, la construction de logements de 45 % et le génie civil de 25 %).